

**Aimé René GRANDEMANGE**

9ème Régiment du Génie / Cie 6-1



**Ce carnet du lieutenant Grandemange a été réalisé par les élèves de  
CE2/CMI de l'école de Sermoise dans l'Aisne.**

**2017-2018**



Montmédy



Montmédy



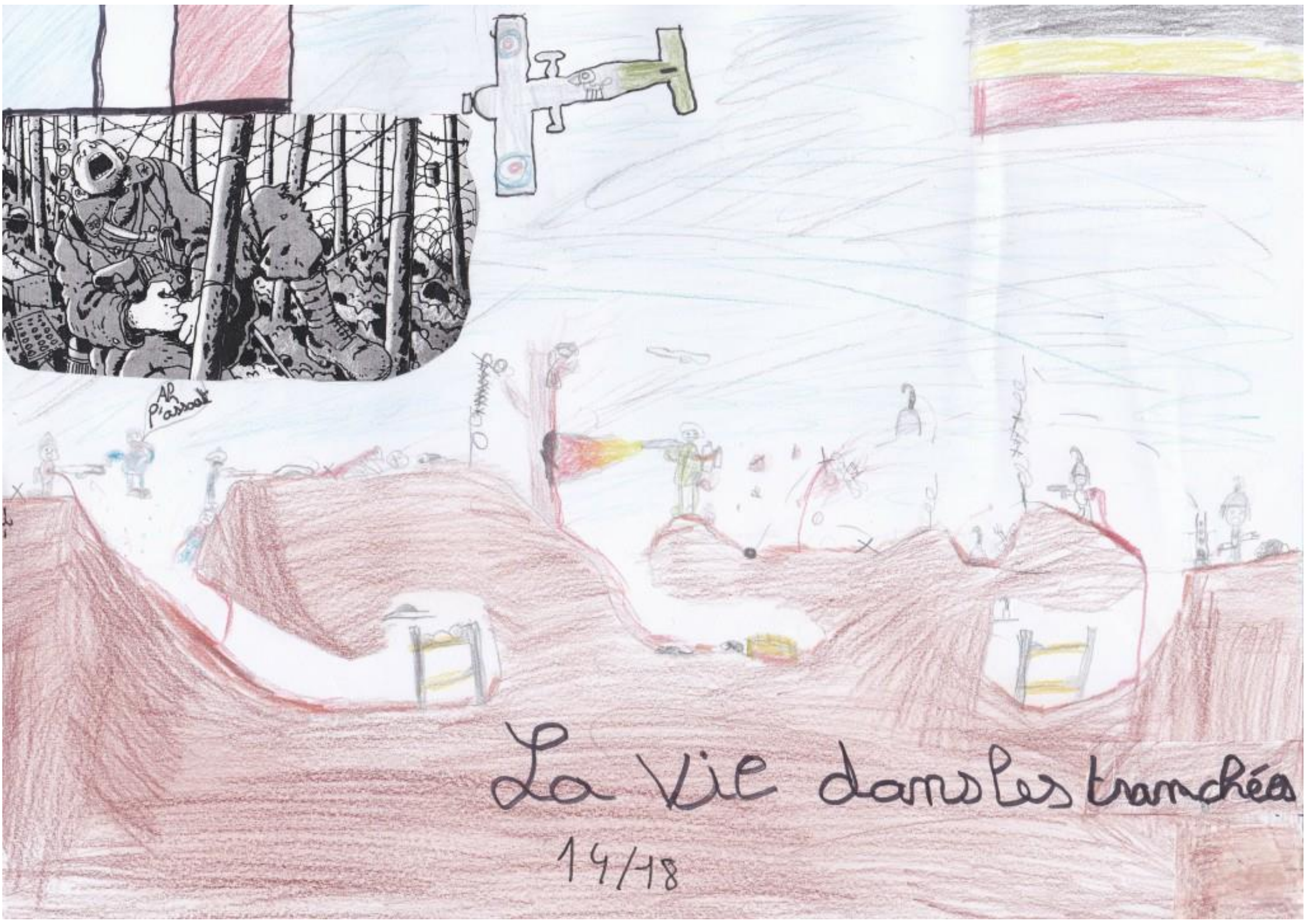
Je suis  
né le  
13 septembre  
1883 à  
Montmédy  
dans la Meuse

J'ai les cheveux  
châtains et les  
yeux bleus  
je mesure 1m65



14

18



AP  
Pissot

Chambers

Chambers

# La Vie dans les tranchées

1918

123750

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom *Grandemange*

Prénoms *Arme René*

Grade *Lieutenant*

Corps *9<sup>e</sup> Génie C<sup>o</sup> 6<sup>e</sup>*

N<sup>o</sup> Matricule. { *102* au Corps. — Cl. *1900*

{ *377* au Recrutement *Wijeries*

Mort pour la France le *12 août 1918*

à *Villers-Cotterêts (Aisne)*

Genre de mort *Blessures de guerre*

Né le *13 sept. 1883*

à *Monsmédy* Département *Meuse*

Arr' municipal (p' Paris et Lyon), }  
à défaut rue et N<sup>o</sup>.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le

par le Tribunal de

acte ou jugement transcrit le *23 juillet 1919*

à *Monsmédy Meuse*

N<sup>o</sup> du registre d'état civil *3281/96*

2410  
2313

# Grandemange

Alme. René

**ETAT CIVIL**  
 né le 19 Septembre 1885 à Montigny  
 canton de ... département de Meuse  
 enfant de troupe  
 classe de ...

**DECISION DE CONSEIL DE DIVISION ET MOTIFS**  
 Engagé - Volontaire  
 Classe dans le n° 63 de la liste de canton de Montigny  
 Classe dans le ... partie de la liste en 19 ...

**DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES**  
 Engagé volontaire pour cinq ans le 16 Sept<sup>r</sup> 1901 à la  
 1<sup>re</sup> classe de l'infanterie de ligne à pied en compagnie  
 le 16 Sept<sup>r</sup> 1901 et choisit de 2<sup>e</sup> classe le 1<sup>er</sup> Jan<sup>r</sup> 1902  
 le 1<sup>er</sup> Sept<sup>r</sup> 1902. Révocation de 2<sup>e</sup> classe au 1<sup>er</sup>  
 dimanche 1<sup>er</sup> Jan<sup>r</sup> 1904. Révocation pour convenance  
 personnelle au 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> du Génie (Ordre de M. le Général  
 Bon) le 1<sup>er</sup> Jan<sup>r</sup> 1904. Le 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> de Génie du 1<sup>er</sup> Corps  
 après le 1<sup>er</sup> Jan<sup>r</sup> 1904. Muté le 1<sup>er</sup> Jan<sup>r</sup> 1904. En 1904  
 la réintégration le 1<sup>er</sup> Jan<sup>r</sup> 1904. Muté de nouveau volontairement  
 à son incorporation "dispense du 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> au service".  
 "Rég<sup>t</sup> de Génie Condyle" "L'Espérance"  
 à compter le 1<sup>er</sup> Jan<sup>r</sup> 1905 devant le Conseil de Recrutement  
 de la commune qui a été révisé pour accomplir son service  
 de 5 ans. Digne le 1<sup>er</sup> Jan<sup>r</sup> 1905. Du 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> du Génie de 1<sup>re</sup> classe  
 le 1<sup>er</sup> Jan<sup>r</sup> 1905. Révocation de 1<sup>re</sup> classe le 1<sup>er</sup> Jan<sup>r</sup> 1905.  
 Classe le 1<sup>er</sup> Nov<sup>r</sup> 1905. Révocation pour cause de 1<sup>er</sup> Nov<sup>r</sup> 1905  
 à compter du 1<sup>er</sup> Nov<sup>r</sup> 1905. Révocation de 1<sup>re</sup> classe le  
 1<sup>er</sup> Nov<sup>r</sup> 1905. Révocation pour cause de 1<sup>er</sup> Nov<sup>r</sup> 1905 et  
 renvoi du 1<sup>er</sup> Nov<sup>r</sup> 1905. Révocation à la section collective de  
 1<sup>er</sup> Nov<sup>r</sup> 1905. 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> de Génie de 1<sup>re</sup> classe le 1<sup>er</sup> Jan<sup>r</sup> 1906.

**ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS**

**CAMPAGNES**  
 Campagne de 1914 au  
 1918 au

**BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.**  
 Citation à l'Ordre du C. A.  
 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> du Génie. 18. 1914.  
 Ordre de Guerre - 1814 de Paris

|                                      |                                      |                 |    |
|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------------|----|
| Honneur                              | 1 <sup>er</sup> dans l'              | de              | de |
|                                      | 2 <sup>e</sup> dans l'               | de              | de |
| Armée territoriale                   | Supplémentaire dans l'               | de              | de |
|                                      | 1 <sup>er</sup> dans l'              | de              | de |
| Spécialité ou honneur de services de | général de services de communication | 1 <sup>er</sup> | de |
|                                      |                                      | 1 <sup>er</sup> | de |

**SIGNALEMENT**  
 Cheveux: Châtain, yeux: Bleus  
 front: découvert, nez: long  
 corps: maigre, renseignements physiologiques complémentaires:  
 taille: 1 m 65 cent., taille vestiaire: 1 m ... cent.  
 Marques particulières: ...

**DEGRÉ D'INSTRUCTION**  
 2<sup>e</sup>

| CORPS D'AFFECTATION   | NOMINATIONS        |                        |
|---|--------------------|------------------------|
|   | DATE DE NOMINATION | POSTE                  |
| 1 <sup>er</sup> Rég <sup>t</sup> de Chasseurs à pied          | 1901               | 1 <sup>er</sup> classe |
| 1 <sup>er</sup> Rég <sup>t</sup> du Génie (20 <sup>es</sup> ) | 1902               | 1 <sup>er</sup> classe |
| 1 <sup>er</sup> Rég <sup>t</sup> du Génie (1 <sup>er</sup> )  | 1905               | 1 <sup>er</sup> classe |

**ÉGALITÉS RECOGNUES HÉRÉDITAIRES**  
 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> de Chasseurs à pied  
 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> du Génie

| Date                      | Commune    | Substitution de régime | Précédent |
|---------------------------|------------|------------------------|-----------|
| 16 Sept <sup>r</sup> 1901 | Villersuyt | Henry                  | R         |

**ÉPOQUE**  
 à l'admission à l'armée pour service

| DATE | ÉPOQUE                 |
|------|------------------------|
| 1901 | 1 <sup>er</sup> classe |
| 1902 | 1 <sup>er</sup> classe |
| 1905 | 1 <sup>er</sup> classe |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE .

20<sup>ME</sup>

BATAILLON DU GÉNIE

BREVET

de Mineur de 1<sup>RE</sup> Classe  
délivré au Sergent Grandemange d'arme N. 17<sup>0</sup> 8696

de la 2<sup>E</sup> Compagnie du 20<sup>E</sup> Bataillon au 1<sup>ER</sup> Régiment du Génie .

Eoul. le 26 Juin 1908

Le Chef de Bataillon C<sup>0</sup> le 20<sup>E</sup> Bat<sup>0</sup> du Génie



DESS. M. Yanny .

Lithog. E.G.T.

20<sup>ème</sup> - BATA

BREVET de Pontonnier de 1<sup>re</sup> Classe

déclaré au Registre *Grand-mange* *Dime René*

Toul le 10 septembre 1906 Le Chef de 33<sup>ème</sup> Compagnie le 20<sup>ème</sup> 33<sup>ème</sup>



J. Balon - 1906

Honneur

1<sup>ER</sup> REGENIE

Patrie

Lisez ce que  
j'ai écrit  
sur  
les ponts militaires!

Dans le Génie  
on aime bien  
construire des ponts,  
des routes...





# Ponts militaires

Enumération des moyens. - Lorsque il n'existe pas de ponts permanents, on ceux existant sont et si détruits on peut très loin de la direction à suivre on emploie pour passer les cours d'eau les différents moyens suivants:

Conditions d'emploi des différents moyens. - Les moyens à mettre en usage pour franchir un cours d'eau dépendent du matériel dont on dispose, de la profondeur et de la rapidité du cours d'eau du climat et de la saison.

Les Ponts. - Offrent deux à une troupe marchant la communication continue et relativement sûre dont elle a besoin. Dans certaines circonstances afin de gagner du temps par exemple une troupe pourra traverser avantage à ne pas attendre la construction d'un pont pour effectuer le passage d'un cours d'eau. Mais la communication avec l'arrière ne doivent être considérées comme assurées que lorsqu'il existe derrière elle un ou plusieurs ponts suffisamment protégés contre les accidents.

Les corps flottants. - n'offrent pas comme les ponts l'avantage d'une communication continue rapide et sûre ils ne sont employés comme moyen de passage des cours d'eau que:

- a) s'il s'agit de jeter sur la rive opposée une troupe chargée de protéger la construction d'un pont
- b) si le matériel dont on dispose ne permet pas l'installation d'un ou de plusieurs ponts complets.

Désignation des ponts. - Les ponts sont désignés par le nom de leurs supports intermédiaires ou par celui du dispositif employé pour éviter ces supports. Les ponts à supports intermédiaires sont appelés ponts de bateaux.

construits sur ces cours d'eau d'une vitesse quelconque pourvu qu'on dispose de matériel suffisant d'ouvrage.

Dans le second cas, les ponts de bateaux ont une très grande stabilité résultant de la grande longueur et du grand armage des corps de support. Ils contiennent mieux que les précédents aux cours d'eau à berges bantées à cause de la plus grande déviation de leur tablier au-dessus de l'eau, mais dès que la vitesse du courant dépasse 1<sup>m</sup> 50 leur construction devient difficile à cause de la résistance qu'ils offrent au courant.

Cette construction exige à chaque pont-elle en railon du grand intervalle à ménager entre les supports pour l'écoulement de l'eau elle demande en général beaucoup de temps, parce qu'il faut lever le flottage des bateaux et les aménager pour obtenir l'horizontalité du tablier.

Ponts de radcaux : - Ils ont sur les ponts de bateaux l'avantage de n'exiger qu'une faible proportion d'eau et ne pas demander beaucoup d'entretien et de ne pas être ruinés facilement par les projectiles.

Radcaux d'arbres : - Les bois utilisés pour la construction de ces radcaux doivent être légers et ces conditions sont difficiles à réunir, les radcaux eux-mêmes sont longs à assembler, difficiles à manœuvrer en eau rapide. Au moins se disposer d'un personnel bien exercé, il est prudent de ne pas employer ces ponts de radcaux d'arbres quand la vitesse du courant dépasse 2 mètres.

Radcaux de troncs : - Ils ont sur les radcaux d'arbres, à égalité de poids, l'avantage d'être plus maniables et plus faciles et de constituer à moins d'accident une plus grande force de support, mais ils ont l'inconvénient d'être très facilement brisés par les moindres projectiles. Ils peuvent en outre fournir l'eau sans qu'on s'en aperçoive et temps.

Propriétés des ponts à supports fixes : - D'une façon générale les ponts à supports

de radeaux, de charlotes de pilotes ou pilotis, de pontons, de sphères... du nom de leurs supports. Ils sont dits nautiques s'ils comprennent à la fois des supports flottants et des supports fixes (par exemple pontons, submersibles et charlotes).

Les passerelles sont des ponts de longueur et de résistance variable destinés au passage de l'infanterie en colonne par 2 et parfois aussi en colonne par 1. Leur largeur est de 1<sup>m</sup> 80 à 2 mètres au maximum entre les quincaillages. Elles doivent pouvoir en principe supporter 300<sup>kg</sup> par mètre courant.

Classification des ponts. - On classe les ponts militaires indépendamment de leurs supports suivant la résistance dont ils sont susceptibles.

Les ponts normaux, sont ceux qui sont seulement capables de donner passage aux troupes en ordre et aux sections d'artillerie de campagne.

Les ponts renforcés, sont ceux qui peuvent supporter des fardeaux plus lourds, tels que les sections de 155 cent. les sections d'artillerie de siège, les sections de parc aérostique, une troupe d'infanterie en débarras, des troupes de sapeurs etc....

Propriétés des ponts à supports flottants. - Comme façon générale les ponts à supports flottants ont l'avantage de pouvoir être employés sur tous les cours d'eau sans la profondeur défective que leur support exigeant pour

leur construction proprement dite est très rapide. Elle peut être préparée à l'avance par éléments (portiques, pontons) de différentes longueurs en des endroits bien indiqués du point de passage.

Ponts de bateaux. - Les ponts de bateaux jouissent de propriétés assez différentes selon qu'ils sont construits avec des bateaux de petites dimensions (au-dessous de 5 m) ou avec des bateaux de plus grande dimension comme ceux qui servent sous le commerce pour le transport des matériaux.

Dans le premier cas, ils ont le grand avantage de pouvoir être

fiés, présentent les avantages suivants :

Leurs corps et supports peuvent être imprévisibles en feu et tremblements, ou moments même de l'établissement du pont avec des matériaux peu nombreux et faciles à transporter sur place.

Mais ils ont l'inconvénient de dépendre de la nature du fond, de la profondeur et de la stabilité du cours d'eau et surtout d'exiger pour leur construction (notamment) et en particulier pour la mise en place de leurs supports un temps beaucoup plus considérable que les ponts à supports fixes.

On les emploie surtout pour remplacer les ponts en bois ou d'équipage dont le matériel doit être rendu disponible aussitôt que possible pour être utilisé à nouveau.

Leur emploi s'impose lorsque le cours d'eau s'étend à une faible largeur et sur berges assez hautes exigeant de longs travaux pour la création de rampes d'accès.

Ponts de Chariots - Les ponts de Chariots à quatre pieds ont surtout l'avantage d'être par eux-mêmes très stables et solides. Ils sont faciles à imprimer car on transporte seulement sur place (comme les bois de construction ou les arbres) leur pied de toutes pièces, les matériaux nécessaires à la construction de leurs supports. Toutefois les chariots ne sont stables qu'autant que leurs quatre pieds reposent sur le fond, ce qui oblige au sondage préalable du cours d'eau d'autant plus minutieux que le fond est plus inégal que dur; quoi qu'on appelle l'horizontalité du tablier est toujours difficile à obtenir.

Leur construction est lente et d'autant plus difficile que les chariots sont de plus grande hauteur et que le courant est plus rapide.

Dans le premier cas le poids considérable des supports sur la manœuvre pénible surtout si les chariots ont du être lestés pour qu'ils ne flottent pas, comme il arrive lorsque la profondeur de l'eau est grande. Dans le second cas, la pose et le maintien en place

Des charalots nécessitent des précautions spéciales et notamment l'amarrage d'une partie ou même de la totalité de ces supports.

Avant de considérer la construction d'un pont de charalots comme impossible en général, on peut dire que la profondeur de l'eau est inférieure à 2 mètres et que la vitesse est inférieure à 1.50.

On peut cependant employer les charalots sur des cours d'eau plus rapides si la profondeur de l'eau ne dépasse pas 2 mètres, et sur des cours d'eau plus rapides quand la vitesse est moindre que 1.50 ou quand on dispose de bateaux pour la suite en place des charalots et de moyens d'ancrage et d'amarrage suffisants.

Les ponts de charalots à deux pieds ont sur les précédents certains avantages: ils exigent peu de matériaux pour la construction de leurs supports, ils sont plus faciles à établir et à mettre au niveau, surtout lorsque les charalots sont à chariots mobiles, ils offrent enfin moins de prise au courant.

Mais leurs supports n'ont pas la stabilité absolue. Celle-ci ne vient comme le tablier d'une façon sûre que lorsque le pont est complètement terminé, même alors la stabilité du pont dépend de la stabilité absolue de la fond du cours d'eau et trop faible, les charalots à deux pieds ne se fixent pas bien et peuvent glisser, si le fond est peu résistant ou inégalement solide, les charalots s'enfoncent trop ou d'une façon inégale qui incline le pont.

Pour toutes ces raisons l'emploi des ponts de charalots à deux pieds ne convient bien que sur des cours d'eau de moins de 2.50 de profondeur, d'une vitesse inférieure à 2 mètres, ayant un fond favorable, ferme et tout à fait uniformément résistant et ses bords susceptibles de se briser à une disposition solide des rives.

Si la largeur du cours d'eau est grande, il est prudent d'accroître un certain nombre de charalots sous la longueur du pont.

Ponts et pilotis ou pilotes : - Ce sont les plus utilisés et sur les ponts ils peuvent être calculés pour supporter les plus fortes charges et à condition d'être construits avec soin et d'être protégés au besoin contre les affouillements et le choc des glaces, ils résistent aux plus fortes courants.

Lorsque des ponts et pilotis doivent donner passage à de fortes charges, que le terrain est résistant et que la hauteur du pont au-dessus de l'eau est grande, la construction de leur supports en bois de fortes dimensions et engins spéciaux pour les mettre en place et surtout beaucoup de temps.

En dehors de ces circonstances, les pilotes à employer peuvent être plus maniables et être enfoncés à bras d'homme. Les ponts ainsi construits sont appelés ponts légers, ils ne satisfont à toutes les exigences des ponts destinés aux opérations militaires et ont le grand avantage de permettre l'utilisation des bois de toutes dimensions moyennant qu'on trouve partout.

En rapprochant continuellement les supports ou piques et en augmentant au besoin le nombre de leurs pilotes ou au contraire à employer pour ces ponts des bois de très faible dimension. On peut rapprocher les piques autant qu'il est possible sans braver le courant, on évite tout effort excessif de disloquer le fond en rapprochant trop les pilotes vers une même trajectoire. Quant aux plus petites dimensions des pilotes utilisables, il suffit qu'elles soient assez fortes pour permettre l'enfoncement nécessaire des pilotes.

Les ponts et pilotis ont l'avantage de s'opposer qu'une faible résistance aux courants, ils ne nécessitent pas d'ancrages et sont capables de résister aux plus fortes crues.

Aussi ce genre de ponts convient-il particulièrement aux cours d'eau rapides et tourmentés. Mais ils ne peuvent être employés quand le fond de cours d'eau est trop dur.

à la fois. L'un à l'autre une

causent l'un le côté militaire.

8-11) On répare le front détaché, on se construit à l'abri.  
9- Le front de l'armée se dirige vers l'avant.

Le front de l'armée;  
Le front de l'armée d'opérations.

Le front de l'armée sont affectés ainsi.  
par ce qu'ils sont construits avec un matériel. Tous  
sont fixes, et ne peuvent être déplacés.

Le front d'opérations sont constitués  
de deux fronts: et constituent un matériel  
mobile qui peut être déplacé. La position de  
ce front dépend de son affectation.

Chaque camp de l'armée prend son équipement.

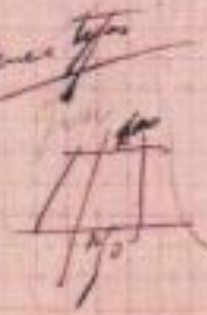
17

18

Le front d'opérations  
Protection pour elle.

20 -

(9) Permettant le passage de l'infanterie  
ayant le système  
ou le système  
faits. ou sont  
à l'abri. l'un le  
front. par ce qu'ils  
sont: Le système  
existent par les passages  
de l'infanterie.



Chaque camp de l'armée prend son équipement.  
Le front d'opérations  
Le front d'opérations  
Le front d'opérations  
Le front d'opérations

Construction d'un camp  
placement de l'infanterie

ou trop pénétrable, ils sont difficiles à établir quand la  
profondeur de l'eau se porte à 3<sup>m</sup> 50.

6 p... ..

20-25

2 2  
2 1 7

de l'air au sud de l'océan  
est de 1000 m de hauteur  
de l'océan





La carrière 21-08  
est



située à 1 km au sud de  
Ciry-Salsogne sur la route  
de Leches



carte du secteur.



L'entrée de la carrière  
aujourd'hui.



Grande



Guerre



La vie quotidienne dans les tranchées



La guerre des mines

Les souterrains

# La seconde bataille de la Marne.

1918

LA  
MARNE

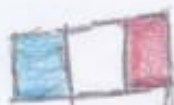
L  
,  
A  
i  
S  
N  
E



# La GUERRE des mines

08-08-1918

22h 30



Une explosion retentit à 22h 30 ce 08 août 1918.

Le jour là je suis grièvement blessé!

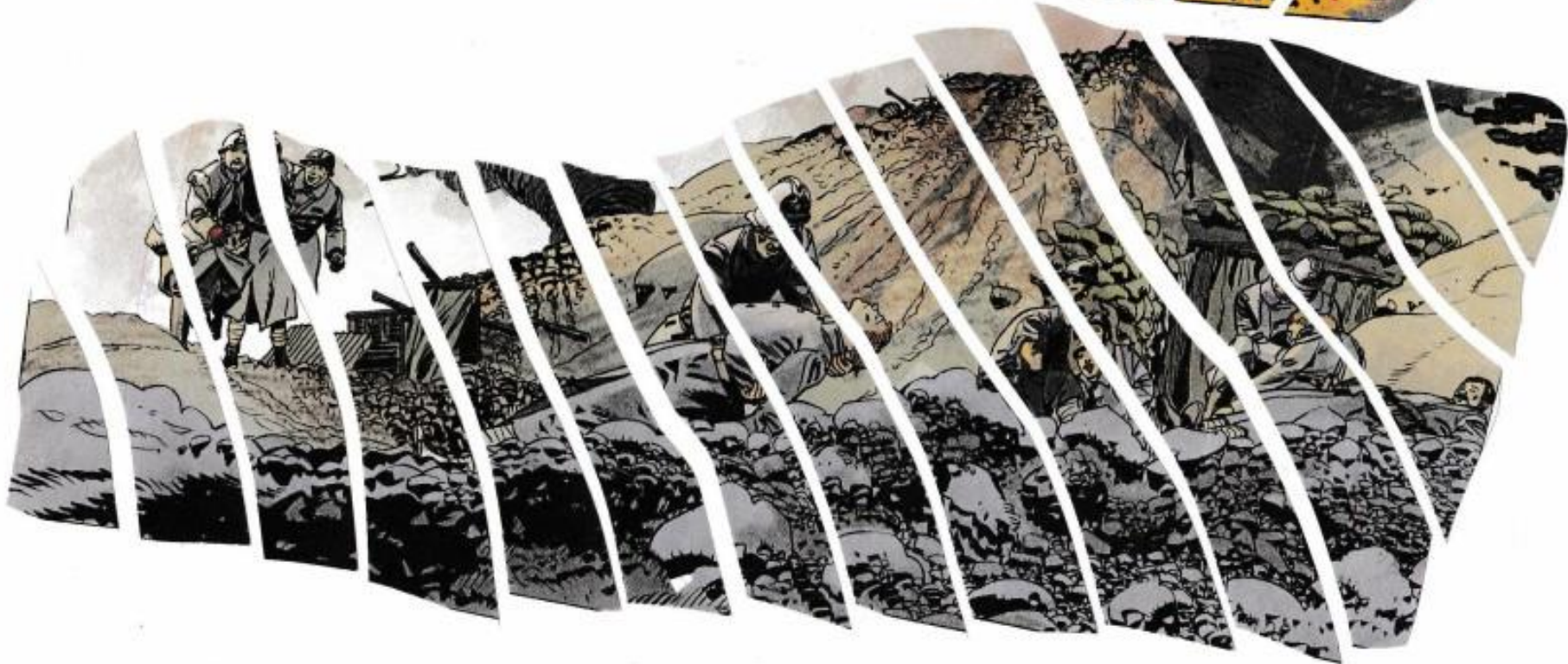
Recherches

Carrière

any-  
alagne

Habité les obus, les gaz, les stragments lancés:  
par les allemands du fort de  
Lenté, bombardierement  
survivre les blessés et évacuer tous  
les soldats décédés dans la cavité









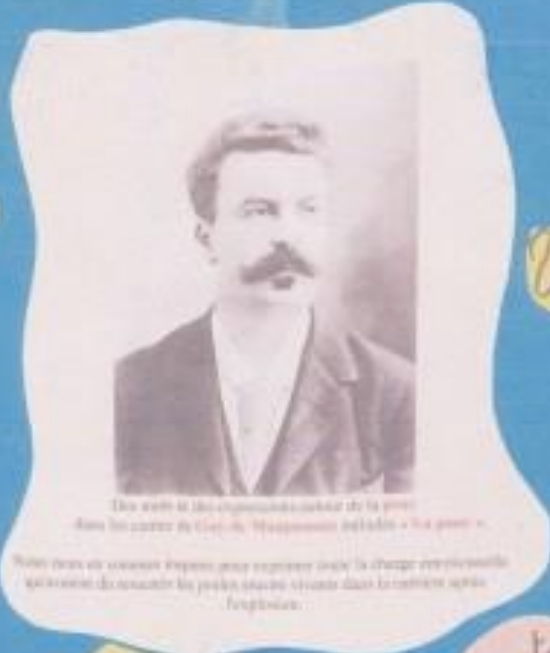
Ce qu'il a dû ressentir avec ses camarades!

Toussier des cris étouffés  
de terribles périls

Être éprouvé

affreuse

hideuse



« Les morts et les blessés pendant la nuit »  
dans les caves de Clermont-Ferrand pendant la nuit.

Notes prises en quelques heures pour exprimer dans la charge dramatique  
qu'on avait de sentir les pieds des morts étendus dans la nuit sur les  
pavés.

Des cris de souffrance  
des dangers incessants

Une sensation atroce

des cris plaintifs

Gémissant

honteuse

crainctes

Des hurlements  
un danger pressant

épouvantable  
horreur

spasme

angoisses

Un CRI  
de  
peur

agité

une décomposition de l'âme

hurler



effrayant



tressailler

gémir

mouvement de peur



LA FAYETTES

de inquiétude sombre qui hantent la conscience

effroyable

Ému

boule

les peisons d'angoisse

Emotions

des circonstances anormales



LA MAISON DE NANCY

une voix étranglée

être épouvanté

son être

douloureux

Mes camarades

sont blessés

sont morts



... ont souffert

... sont meurtris

... dans leur chair

et dans leur âme.

*Ambulance*

REGISTRE D'ÉTAT CIVIL

tenu à l'Ambulance 16/22

1<sup>er</sup> Corps d'Armée Coloniale

N° 3581

Une voiture radiologique.



Des voitures comme celle-ci s'approchaient des zones de combat et prenaient les blessés en charge. On les appelait des « petites curies » en hommage à Marie Curie. Cette grande scientifique a convaincu les militaires de pratiquer des examens radiologiques pour sauver les blessés.

1. Une infirmière : elle porte un voile qui retient ses cheveux. Son uniforme est blanc.

2. Un soldat blessé : grâce à l'examen radiologique, on repère la balle ou le éclat.

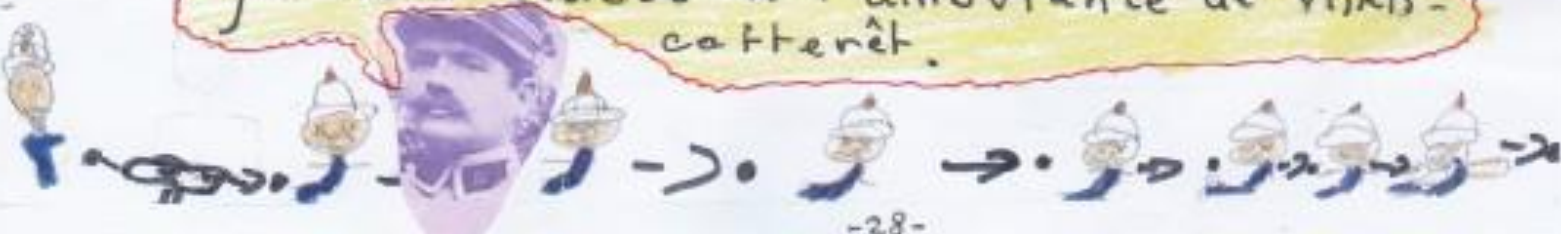
3. Une bonnette : cet appareil muni d'un écran permet de voir dans le ventre du blessé et de localiser une balle ou un éclat d'obus.

4. Le tube à rayon X : cette ampoule en verre produit un rayonnement puissant, appelé rayons X. Il permet de voir à travers le corps et d'en faire des photos.

5. Des câbles : ils sont reliés au moteur de la voiture pour apporter du courant électrique.



je suis évacué à l'ambulance de Villers-catterêt.



Acte n° 1 | Matrice | adresse | opposé | 10 juin 1919 | quarté

de | Grandemange Aine

Le lieutenant Grandemange était domicilié également à Fontenay-le-Comte et non en dernier lieu au Raincy (Seine-et-Oise) 82 avenue du Commerce de la Sablière. Le défunt prénommé Aine René et non René seulement - décédé de la crise de quatorze ans de Philippe et de son épouse était époux de Grandmange Benoitte

chambre de justice

N° UC

Grandemange Aine Lieutenant

L'an mil neuf cent dix huit le Mercredi huit à quinze heures du

Acte de décès de Grandemange Aine lieutenant au régiment de chasse à cheval de la garde républicaine n° 11. Né le 10 mai 1882 à Fontenay-le-Comte (Maine-et-Loire) et décédé le 10 juin 1919 à Paris.

domicilié en dernier lieu à Le Raincy (Seine-et-Oise) 82 avenue du Commerce de la Sablière

décédé à Fontenay-le-Comte (Maine-et-Loire) le 10 juin 1919 à quinze heures du matin à l'âge de 37 ans.

ils de



# AIMÉ GRANDJEAN

mort le 12 août 1918

je laisse



mon épouse

et



ma petite Gilberte

MEMORIAL (WALL) - MONUMENTAL WALL OF THE GREAT WAR (1914-1918)  
IN THE VILLAGE OF SAINT-PIERRE-DE-VALENTIGNEY (FRANCE)



AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE

CEUX QUI HEUREUX VONT SONT MORTS POUR LA FRANCE  
LEUR SPOILS ILS L'ONT GAGNÉS LA PLUS VIEUX VITAIN  
S'ILS LES PLUS BEAUX NOMS LEUR MORT EN LEURS FRAN  
VOUS LEURS ANGES LEURS PAYS ET LEUR ESPÉRANCE  
ET COMME LEUR TRAIT UNE TERRE  
AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE



A LA MEMOIRE

DE

*Grandemange, Aimé René*

*Lieutenant au 2<sup>e</sup> Régiment de Bataillon*

MORT POUR LA FRANCE

*le 12 Août 1914*

HOMMAGE DE LA NATION

Le 27 Août 1914

Le Président de la République

*R. Poincaré*

PATRIE ET CONSTITUTION



## Grandemange

Aimé René



**Grade :** Lieutenant

1m65, châtain aux yeux bleus

Né le 13 septembre 1883 à Montmédy (Meuse)

**Profession :** enfant de troupe

Engagé volontaire pour 5 ans le 16 septembre 1901 au titre du 9<sup>e</sup> BCP

Caporal le 24 septembre 1902

Remis Chasseur de 2<sup>e</sup> classe sur sa demande le 3 janvier 1904

Passé pour convenance personnelle au 1<sup>er</sup> Génie le 3 janvier 1904

Sapeur-mineur le 7 janvier 1904

Envoyé dans la disponibilité le 17 avril 1904 étant devenu postérieurement à son incorporation « dispensé art 21 », frère au service. Certificat de bonne conduite accordé.

A renoncé le 13 juin 1905 devant la commission de recrutement de Mézières à la dispense qu'il avait obtenu pour accomplir son engagement de 5 ans.

Arrivé au 1<sup>er</sup> Génie le 15 juin 1905

Caporal le 24 septembre 1905

Sergent le 1<sup>er</sup> mars 1906

Rengagé pour 2 ans le 25 mai 1906 à compter du 16 septembre 1906

Pontonier de 1<sup>re</sup> classe le 16 août 1906

Rengagé pour 2 ans le 6 septembre 1910 à compter du 16 septembre 1910

Affecté à la section cycliste le 17 février 1911

Sergent-major le 1<sup>er</sup> octobre

Adjudant le 1<sup>er</sup> juillet 1911

Rengagé le 3 septembre 1912 pour 2 ans à compter du 16 septembre 1912

Passé au 10<sup>e</sup> Génie le 1<sup>er</sup> mai 1914

Promu Adjudant-chef à date du 17 juin 1914. Maintenu au corps CHR

Passé à la Cie 20/1 ; parti en campagne avec ladite Cie

Nommé Sous-Lieutenant à titre temporaire à compter du 20 octobre 1914

Citation à l'ordre du Corps d'Armée du 22 décembre 1914

Nommé Sous-Lieutenant à titre définitif le 22 février 1915

Passé pour formation à la Cie 20/31 le 11 novembre 1915

Nommé Lieutenant à titre temporaire le 4 mai 1916

Promu Lieutenant à titre définitif le 24 juin 1916

Rentré au dépôt à la Cie D/26 pour l'instruction des recrues le 16 août 1917

Blessé le 8 août 1918

Evacué à l'Ambulance 16/22 de Villers-Cotterêts

Décédé des suites de ses blessures le 12 août 1918

**Mort pour la France**



Inhumé à Montmédy

**Décorations :** Croix de guerre avec étoile de vermeil





Nous avons imaginé sa silhouette  
au milieu des Fantômes de  
Landowski à la butte chalmont  
et des bleus.

Attendez enfants de la Patrie  
Le jour de gloire est arrivé!  
Contre nous de la tyrannie  
L'étendard sanglant est levé  
Entendez-vous dans nos campagnes  
Mugir ces féroces soldats?  
Ils viennent jusque dans nos bras  
Égarer vos fils, vos compagnes!

Prenez vos armes citoyens  
Formez vos bataillons  
Marchons, marchons  
Qu'un sang impur  
Abreuve nos sillons

ARRONDISSEMENT

1. Coull

CANTON

1. Coull-Sud

COMMUNE

1. Coull

Le premier Juin mil neuf cent dix-sept à huit heures et demie du soir, est née en cette ville rue Joly, numéros seize, section sud, Gilberte Renée, du sexe féminin, fille de demi-René Grandemange, âgé de trente ans lieutenant au dixième régiment du Génie, en garnison à Coull et de Marguerite Berniète Grandpierre, âgée de vingt-six ans, sans profession, son épouse, domiciliée à Coull, rue Joly numéros seize. - Pressé le deux Juin mil neuf cent dix-sept à quatre heures du soir, sur déclaration et présentation de l'enfant faites par le père en présence de Jeanne Noël, épouse Grandemange, âgée de vingt-huit ans, couturière à Coull, et Auguste Grandemange âgé de trente deux ans, menuisier, domiciliés à Coull, non-parents de l'enfant nouveau-né, qui, lecture faite, ont signé avec nous, Jean Guillaume Roth, Chevalier de la Légion d'Honneur, adjoint au Maire de Coull, officier de l'État-civil par délégation.

Naissance de  
Grandemange  
Gilberte-Renée  
Le 1<sup>er</sup> Juin 1917

*Handwritten notes and signatures on the left margin, including a large signature that appears to be 'Grandemange'.*

Delivré sur papier libre pour service militaire

TROYES, le vingt-neuf Octobre 1918

après vérification conforme à l'original  
des registres d'Etat-civil  
de la commune de Coull  
déposés à Troyes.

POUR LE MAIRE DE TROYES

*Handwritten name of the Mayor of Troyes.*

*Handwritten signature of the Mayor of Troyes.*



Le présent acte est inscrit sur sept à huit  
feuilles et demie de papier, est avec en cette ville une folie  
un autre de papier, de la couleur de la France, de la même  
feuille et demi de Grandmange, âgé de trente ans  
habitant au domicile conjugal de la France, en garnison  
à Lorient et de Marie-Anne Grandmange, âgée de vingt  
deux ans, sans profession, son épouse, domiciliée à Lorient  
sur folie numéro deux. Et sur le même jour, un autre  
acte de sept à quatre pages de papier, de la couleur  
et présentation de l'empire, faite par le père en présence  
de la mère et de son épouse Grandmange, âgée de vingt  
deux ans, domiciliée à Lorient, et Marie-Anne Grandmange  
âgée de trente deux ans, domiciliée à Lorient,  
ses parents de l'empire, messieurs, qui, toutes  
parties ont signé avec eux, pour Guillaume Stoltz,  
chevalier de la Légion d'honneur, officier au régiment  
à Lorient, officier de l'état civil, par délégation.

Naissance de  
Grandmange  
Gilberte Anne  
Lorient le 11 Juin 1811

En deux fois par les deux parties susdites

THOMAS LORIENTAIS

après  
de la commune de Lorient  
le 11 Juin 1811



Voici l'acte de naissance de ma fille  
Gilberte.



**Le président du Conseil Raymond Poincaré embrassant la petite Gilberte Grandemange.**

C'est sa fille, Gilberte, qui a lu le texte suivant lors de l'inauguration du monument aux morts de Montmédy, où le nom de son père fut inscrit, par le président du Conseil monsieur Raymond Poincaré.

Monsieur le président,

En ce jour où notre ville de Montmédy élève à ses morts de la guerre le monument que vous inaugurez dans un instant, je suis déléguée pour vous souhaiter la bienvenue, moi, l'humble petite fille de l'un de ces héros dont les noms ne seront pas enregistrés par l'histoire, mais figureront sur la stèle commémorative.

Vous êtes de notre sol, Monsieur le président, et mieux que quiconque, vous êtes qualifié pour dire aux Lorrains les paroles qu'ils attendent.

Dites-les, ces paroles! Dites que tous les efforts seront faits pour que, jamais plus, d'autres petites filles comme moi n'aient à commémorer le martyre de leur papa.



Marie, élève de l'école de Sermoise, lisant le texte qu'avait lu la fille du lieutenant Grandemange, Gilberte, 8 ans, le dimanche 31 mai 1925, jour de la Pentecôte, en présence du président du Conseil monsieur Raymond Poincaré, des parlementaires Meusiens et des représentants de la Belgique lors de l'inauguration du monument aux morts à Montmédy.



Monsieur Kaniewski, premier adjoint de la commune de Ciry-Salsogne, et trois élèves de l'école de Sermoise, déposent une gerbe devant la plaque commémorative qui vient d'être dévoilée, juste avant d'entonner la Marseillaise.



LA COMMUNE DE CIRY-SALSOGNE  
À SES ENFANTS  
MORTS POUR LA FRANCE 1914-1918

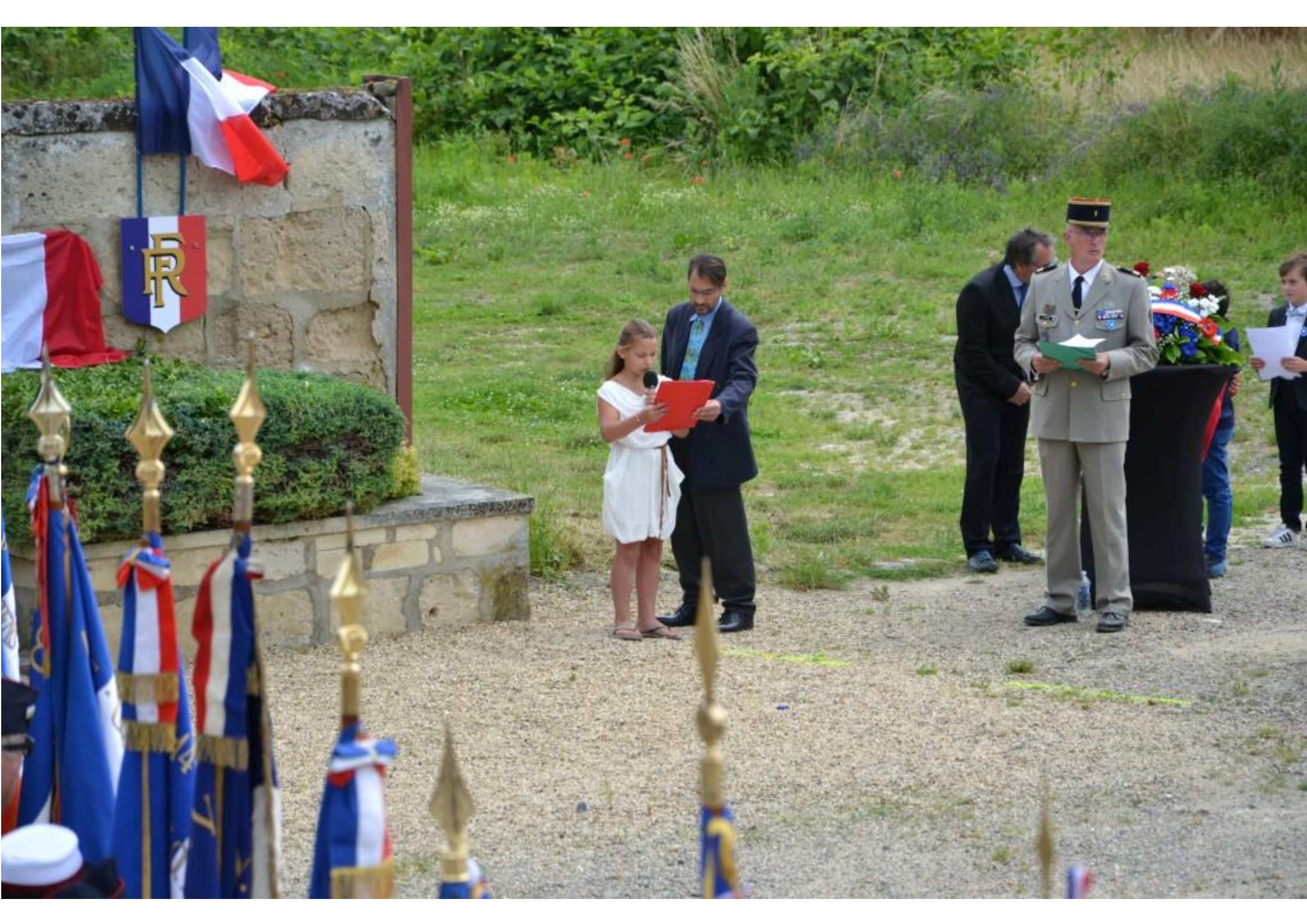
|                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| FRANÇOIS BLAT      | FRANÇOIS SABREUVOY |
| JACQUES BOUET      | LUCIEN LEBROUCQ    |
| GEORGES DECADE     | MARCEL LEBRIN      |
| CHARLES DELAFRANCE | RENÉ LEFÈVRE       |
| THOMAS DELAFRANCE  | ROBERT LEGRAND     |
| ROBERT DÉPREZ      | CÉSAR LEJEUNE      |
| BERNARD DUBOIS     | MAURICE LEJEUNE    |
| JACQUES DUPONT     | ALBERT SOLIGNON    |
| YVES FOPPIER       | PAUL PAROÏ         |
| YVES GALIMARD      | JULES PILLOY       |
| PAUL GENEST        | CHARLES THOMAS     |
| JACQUES JUDIS      | THOMAS THOMAS      |

OSCAR 1890-1918  
GEOFFREY BROOKS - JALAN

CIRY-SALSOGNE  
GARDE LE SOUVENIR ÉTOILÉ  
DU SUPPLÉMENT SAUVEUR  
DES 65 HÉROS DES  
BATAILLES DE  
ESTRÉE-LEZ-TOURNAI  
ET DE LA BATAILLE DE  
MARIENBURG  
LE 9 AOÛT 1918  
DANS LA CARRIÈRE ROUTE DE SEACHES  
3491 986 CL 6/7

AUX OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS,  
FANTASSINS ET SAPEURS  
MORTS POUR LA FRANCE  
LE 09 AOÛT 1918  
DANS LA CARRIÈRE ROUTE DE SEACHES  
3491 986 CL 6/7









Pour que jamais plus il(s)  
ne tombent) dans l'oubli!





**AUX OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS,  
FANTASSINS ET SAPEURS  
MORTS POUR LA FRANCE  
LE 08 AOÛT 1918  
DANS LA CARRIÈRE ROUTE DE SERCHES  
54°RI 9°RG-CIE 6/1**

SOUS-SECTEUR  
DE CIRY

- Routes et chemins
- Tranchées et boyaux
- Cours d'eau
- † Cimetières temporaires





LA COMMUNE DE CIRY-SALSOGNE  
 A SES ENFANTS  
 MORTS POUR LA FRANCE 1914-1918

|           |                   |
|-----------|-------------------|
| BLLOT     | MAURICE LABREUYOY |
| BINET     | LUCIEN LEBECQUE   |
| CAVE      | MARCEL LEBRUN     |
| DELAPLACE | RENÉ LEFEBVRE     |
| DELAPLACE | FLORENTIN LEGRAND |
|           | CÉSAR LEJEUNE     |
|           | MAURICE LEJEUNE   |
|           | ALBERT LOLLLOT    |
|           | PAUL PAROLI       |
|           | ALDEN PILLOY      |
|           | CHARLES THOMAS    |
|           | ROBERT WAHARTE    |
|           | 1945              |
|           | RENAUD            |

CIRY-SALSOGNE  
 CAPTE LE SOUVENIR EN  
 UN SUPRÊME SACRIFICE  
 DES 63 HÉRÔS DES  
 13<sup>E</sup> G.R.C.A. 801 R.I.A.  
 257<sup>E</sup> T.R.I. 881<sup>E</sup> A.N.A.  
 371<sup>E</sup> R.I.A. 21<sup>E</sup> R.I.E.  
 TOMBES GLOUPEMENT  
 POUR LA DÉFENSE DE SON PAYS  
 EN JUIN 1940



Un arbre pousse plus haut quand  
ses racines sont plus profondes.

Nietzsche

Loin d'être la nostalgie d'une époque  
révolue, le **devoir de mémoire** c'est le  
geste immémorial d'offrir à ceux qui n'  
existent pas encore l'enseignement de ceux  
qui ne sont plus.

Ceux qui se font **un devoir de la mémoire**  
ne sont pas les gardiens du passé mais des  
sentinelles uniquement attentives aux légalités  
de l'histoire et aux tragédies qui se renou-  
vellent parce qu'on les a niées.

**Le souvenir est une condition de l'avenir.**

Ceux qui ont la mémoire  
courte sont condamnés à  
revivre les drames du passé.  
Contre ces amnésies, un seul  
antidote : l'histoire.

Connaître le passé pour comprendre  
le présent et construire l'avenir.

L'avenir est un présent que nous fait le passé.  
André Malraux

La mémoire est l'avenir du passé.  
Paul Valéry

La classe de CE2/CM1 de l'école de Lermoise (Aisne) est heureuse d'avoir réalisé ce petit aperçu de la vie, somme toute trop courte, **du lieutenant Aimé Grandemange**, mort pour la France dans le secteur de Ciry-Laloeigne.

Ont participé aux illustrations et à la mise en page:

page 2: Raphaël et Lucas

page 3: Loris et Erwann

page 10: Margo

page 19: Killian et Louis

page 20: Maxon et Othilie

page 21: Raphaël et Juliane

page 22: Tomatole et Alban

page 23: Eve-Stinne et Ugo

page 24: Marie et Emy

page 25: Lana et Mélinda

page 26: Noémie et Corentin

page 27: Tatyana

page 28: Océane

page 30 et 34: Emma et Océane

Tous nos remerciements à L'ONAC-VG, au SGA du ministère de la défense,

à la famille du lieutenant Grandemange pour la transmission de documents,

et surtout à M. Michel Orthon sans lequel ce beau projet n'aurait pu voir le jour, et prendre une telle densité à la fois sur la forme, sur le fond et sur le plan émotionnel.